



Conditions Générales

Contrat de location de quad et randonnée encadrée

Ce document fixe les conditions et les règles à respecter impérativement par toute personne, conducteur et passager, louant un quad à **Quad Passion Aveyron** pour participer à une randonnée guidée par **Quad Passion Aveyron**.

CONDITIONS FINANCIERES

Prix

Les prix sont fermes.

Location pour randonnée de 2h : 150 €

Location pour randonnée de 3h : 200 €

Supplément passager : 20 € pour randonnée 2h / 30€ pour randonnée 3h

Caution

Tout conducteur doit produire un chèque de caution d'un montant de 1000 €, mille euros, à titre de dépôt de garantie à l'ordre de : **François BAILLY**.

Ce chèque a pour objet :

- de couvrir toute dégradation du quad loué (accessoires et équipements inclus)
- de réparer tous préjudices matériels et/ou moraux causés par un comportement non respectueux des conseils du guide, qui pourraient nuire à **Quad Passion Aveyron**.

Le chèque de caution ne constitue en aucune manière une limite en termes de responsabilités, de dégâts, de réparation ou tous préjudices.

Le chèque de caution est restitué au locataire en fin de randonnée si et seulement si rien n'est à signaler.

Modalités de paiement de la location

30% d'acompte à la réservation.

100% avant le départ.

Règlement

Par virement bancaire.

Par chèque à l'ordre de **François BAILLY**.

Annulation

Remboursement des sommes versées en intégralité et sans frais 15 jours calendaires avant la date de la randonnée.

30% du montant de la randonnée en deçà de 15 jours calendaires avant la date de la randonnée.

La signature de ce document « conditions générales » implique l'acceptation totale et sans réserve de l'ensemble de ces clauses.



AUTORITE

Quad Passion Aveyron se réserve le droit de stopper à tout moment sa prestation et d'y mettre un terme si les conducteurs et/ou passagers :

- Enfreignent délibérément les consignes de sécurité ;
- Ne respectent pas le Code de la Route ;
- Enfreignent les règles de bonnes conduites ;
- Engendrent des nuisances à l'égard de tiers ;
- Ne suivent pas le guide et ne respectent pas ses consignes.

SECURITE

La randonnée en quad présente des risques.

- Chaque conducteur doit être âgé de 18 ans révolus ;
- Chaque passager doit être âgé de 8 ans minimum. Le cas échéant il est sous la surveillance et la responsabilité constantes du conducteur ;
- Chaque conducteur est titulaire du permis de conduire en cours de validité ;
- Chaque conducteur s'engage à respecter le code de la route en toute circonstance. A ce titre chaque conducteur est personnellement responsable de toute infraction au Code de la Route qu'il pourrait faire ;
- Le hors-piste est formellement interdit. Il est obligatoire de suivre le guide ;
- Le port de chaussures fermées et montantes est fortement conseillé ;
- Le port du casque est obligatoire. La jugulaire doit être correctement réglée et fermée ;
- Le port de gants est conseillé ainsi que des vêtements solides recouvrant bras et jambes ;
- Il est formellement interdit de fumer sur le quad ;
- Il est formellement interdit de jeter tout détritrus et autres déchets (papiers, mégots, etc...) ;
- Quad Passion Aveyron se réserve le droit d'interrompre à tout moment sa prestation pour toutes raisons de sécurité qu'il jugera bonne ;
- Quad Passion Aveyron se réserve le droit d'exclure à tout moment le ou les clients qui ne respectent pas l'ensemble de ces conditions générales de vente et dont le comportement pourrait nuire au bon déroulement de sa prestation ou ne respecte pas les règles de sécurité ;
- Chaque participant s'engage à respecter les règles de courtoisie à l'égard des riverains et des autres usagers (marcheurs, randonneurs, cyclistes, cavaliers, motards, etc...) rencontrés lors de la randonnée, en roulant au pas ou en s'arrêtant ;
- Chaque conducteur s'engage à stopper son moteur à la demande du guide de Quad Passion Aveyron ;
- Chaque conducteur s'engage à respecter scrupuleusement les consignes et ordres du guide de Quad Passion Aveyron ;



RESPONSABILITE - ASSURANCE

En signant ce contrat vous êtes personnellement responsable du véhicule que vous louez. A ce titre chaque conducteur est responsable de tout dégât et de tout préjudice qu'il pourrait occasionner, tant sur le véhicule que pour tout sinistre ;

En cas de non-respect de l'ensemble des conditions générales de vente par le conducteur et/ou le passager, **Quad Passion Aveyron** ne peut être tenu pour responsable de tout accident, de tout incident, de tout dégât matériel, immatériel et corporel. En connaissance de cause, le conducteur et le passager s'engagent à renoncer à toute poursuite contre **Quad Passion Aveyron**.

Dans le cadre de l'exercice de son activité, **Quad Passion Aveyron** a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès d'Allianz référencé 62260971. A travers cette assurance, sa responsabilité est limitée aux dommages subis par les personnes ayant signées le présent contrat, en aucun cas à leurs biens.

Tout litige éventuel pouvant naître de l'exécution du présent contrat ou de son interprétation est expressément de l'attribution du Tribunal compétent de Rodez (12000).

La signature de ce document « conditions générales de vente » implique l'acceptation totale et sans réserve de l'ensemble de ces clauses.

Conducteur

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

Ville : _____
Code postal : _____
N° de permis de conduire : _____
A Lacroix-Barrez le ___ / ___ / 202__

Signature

(faire précéder de la mention « lu et approuvé sans réserve »)

Passager

Nom : _____
Prénom : _____
A Lacroix-Barrez le ___ / ___ / 202__

Signature

(faire précéder de la mention « lu et approuvé sans réserve »)

Les participants autorisent Quad Passion Aveyron à la publication ou la reproduction de photographies ou vidéos sur lesquels ils sont clairement reconnaissables. Oui Non